



## Cartographie des isophones cumulés sur 24 h (LDEN 5dB) de Lorient Agglomération

[Voir la fiche d'origine](#)

### Résumé

La directive européenne n° 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à la gestion du bruit dans l'environnement impose aux états membres de la communauté de transposer dans leur réglementation la prise en compte des nuisances sonores générées par les infrastructures routières à fort trafic annuel, les infrastructures ferroviaires à fort trafic annuel, les agglomérations importantes et les aéroports importants.

De par sa compétence générale « en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie », Lorient Agglomération a compétence en matière de « lutte contre les nuisances sonores ».

Lorient Agglomération souhaite mettre en oeuvre les prescriptions de la Directive Européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 sur la gestion du bruit ambiant en réalisant sa cartographie stratégique du bruit.

La Directive Européenne 2002/49/CE, dont la transposition dans le Code de l'Environnement Français a été achevée en 20061, fixe un cadre méthodologique et technique pour mener à bien la démarche de réalisation des cartes de bruit afin d'établir un référentiel commun qui puisse servir de support aux décisions d'amélioration ou de préservation de l'environnement sonore.

La première étape de réalisation des cartes de bruit vise à constituer un état des lieux des données territoriales afin de construire une base de données la plus complète et précise possible.

L'aire urbaine de Lorient Agglomération au sens de l'INSEE, concernée par les textes réglementaires, est composée de 5 communes (Lorient, Ploemeur, Quéven, Larmor-Plage, Lanester).

La réalisation des cartes de bruit a permis d'évaluer l'exposition des riverains au bruit dans l'environnement pour les trois source de bruit cartographiées (route, fer et industrie) et de fournir au public la représentation de :

- Zones exposées au bruit et secteurs exposés au-delà de valeur seuil par source de bruit ;
- Secteurs préservés du bruit cumulé routier, ferroviaire et industriel ;
- Estimations des populations touchées.

### Informations techniques

**Propriétaire :** Lorient Agglomération

**Type :** Données vecteur

**Nom de la couche :** ref\_env.bruit\_isophones\_cumul\_lden\_5db

**Nombre d'entités :** 7

**Type de géométrie :** polygone

**Résolution :** n.c.

**Échelle :** 1 000

**Format de référence :** postgis

**Système de coordonnées :** RGF93 / CC48

**Encodage des caractères :** utf-8

**Contexte de collecte :** Un travail de vérification et d'homogénéisation des informations entrées dans la base de données a été réalisé. La structuration de la base de données a été élaborée par une équipe de géographes spécialistes SIG dans un format compatible avec les outils de la maîtrise d'ouvrage. Cette étape assure la constitution d'une base de données intègre et exhaustive, thématique par thématique, tant au niveau des objets cartographiés que des données attributaires sous-jacentes. Les données nécessaires à la constitution du modèle cartographique ont pour la plupart été collectées en amont par Lorient Agglomération

**Méthode de collecte :** La méthodologie de réalisation des cartographies stratégiques du bruit a consisté en 5 phases de travail : \* Phase 1 : Recueil des données entrantes : inventaire et récupération des données disponibles et des données manquantes. \* Phase 2 : Mise en forme des données : actualisation des données éventuellement manquantes et propositions d'hypothèses ou estimation des données manquantes pour validation. \* Phase 3 : Calculs acoustiques : calage du modèle, validation des calculs, mesures. \* Phase 4 : Évaluation globale des populations. \* Phase 5 : Rédaction et mise en forme des rendus.

### Qualité

aucune

---

## Condition d'accès et d'utilisation (1)

**Licence :** [ODbL 1.0 - Open Database Licence](#)

**Description :**

---

## Limitation (1)

**Directive :** Pas de restriction d'accès public selon INSPIRE

**Contenu :** Aucun des articles de la loi ne peut être invoqué pour justifier d'une restriction d'accès public.

**Restriction :** licence

---

## Contact (1)

### Auteur

Lorient Agglomération

[sig@agglo-lorient.fr](mailto:sig@agglo-lorient.fr)

Tél. : 02 90 74 73 20

## Attributs

Nom	Alias	Type	Description	Lg
DB_LO		float8	Décibel : valeur haute	fr
DB_HI		float8	Décibel : valeur basse	fr
ID1		serial	Identifiant SIG	fr